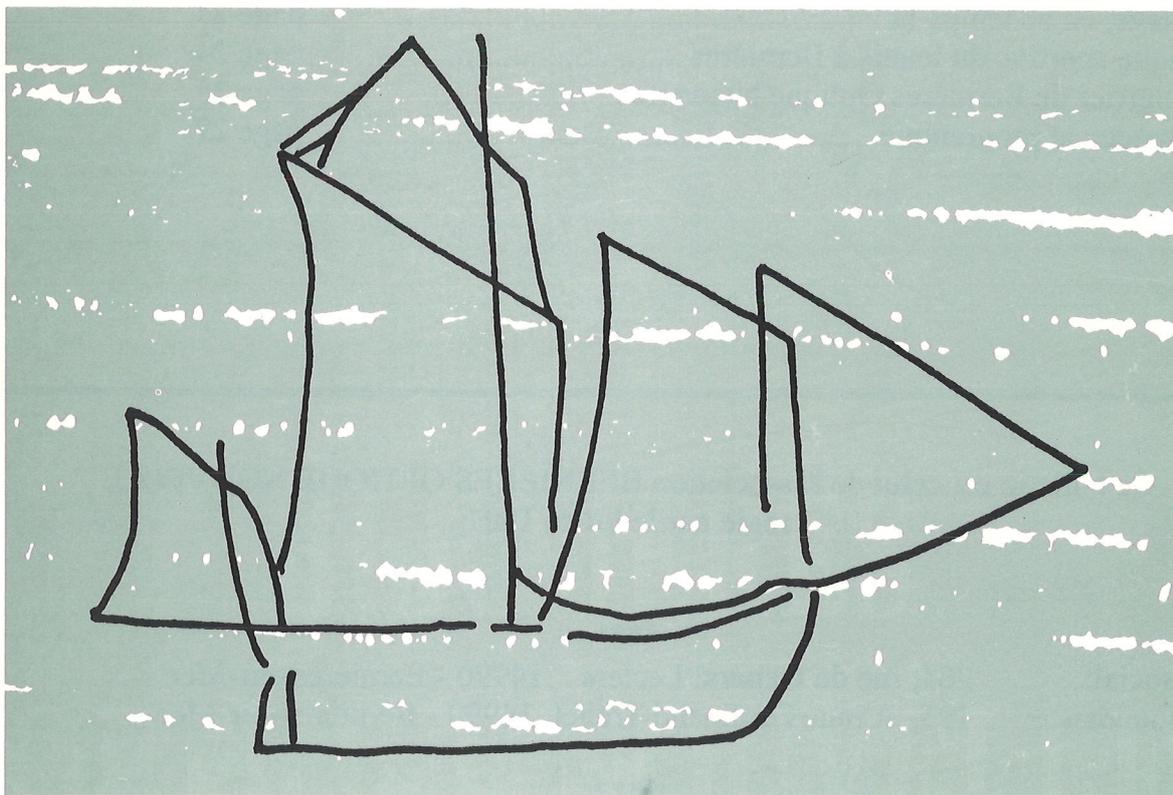


BERNIERES

OPTIQUE NOUVELLE



NUMÉRO

7

SOMMAIRE

- Editorial	page 3
- Point sur le projet de station d'épuration	page 4
- Articles de presse	page 8
- Courrier au Président du Syndicat mixte	page 12
- Station d'épuration: visite sur le site	page 15
- Quelle architecture pour quelle usine ?	page 18
- Entretien: Association des Anciens Combattants	page 20
- Une autre Association: La Mandorle	page 22
- La plage, en ce temps-là	page 23
- Pratique sportive du tennis à Bernières	page 24
- Le courrier de Bernières Optique Nouvelle	page 25
- Demandez le programme	page 27

Ce bulletin est celui de l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE
régie par la loi de 1901.

Siège social: 284, rue du Général Leclerc 14990 - Bernières-sur-Mer
Correspondance: 195, avenue Ferdinand Tréhet 14990 - Bernières-sur-Mer

Composition du Bureau:

- Président: Jean-Paul MAYER
- Vices-présidents: Jean CUISENIER
Christian COLIN
- Secrétaire: Maryvonne MOTTIN
- Trésorier: Stéphane MANDELKERN

EDITORIAL

Voici le printemps de retour, et avec lui, la septième parution du bulletin de notre association, ce qui témoigne de sa vitalité!

En effet, il n'est pas chose simple que de faire paraître régulièrement un tel bulletin, les bonnes volontés s'émoissant généralement avec le temps.

Mais ce n'est pas le cas avec Bernières Optique Nouvelle. Notre association est plus vigoureuse que jamais, peut-être sous la pression des événements. Créée pour assurer la sauvegarde du patrimoine architectural de Bernières, la promotion et la mise en valeur de son environnement, et enfin, son développement touristique et culturel, elle se doit d'être en ce moment-ci particulièrement active.

Non seulement l'échéance électorale municipale approche et c'est l'occasion d'espérer que les candidats feront valoir ces objectifs dans leurs programmes. Comme un renouveau dans ces domaines bien délaissés serait apprécié!. Mais aussi une grave menace pèse sur notre environnement, celle de la gigantesque station d'épuration que l'on projette de construire sur quinze hectares, aux portes mêmes de Bernières.

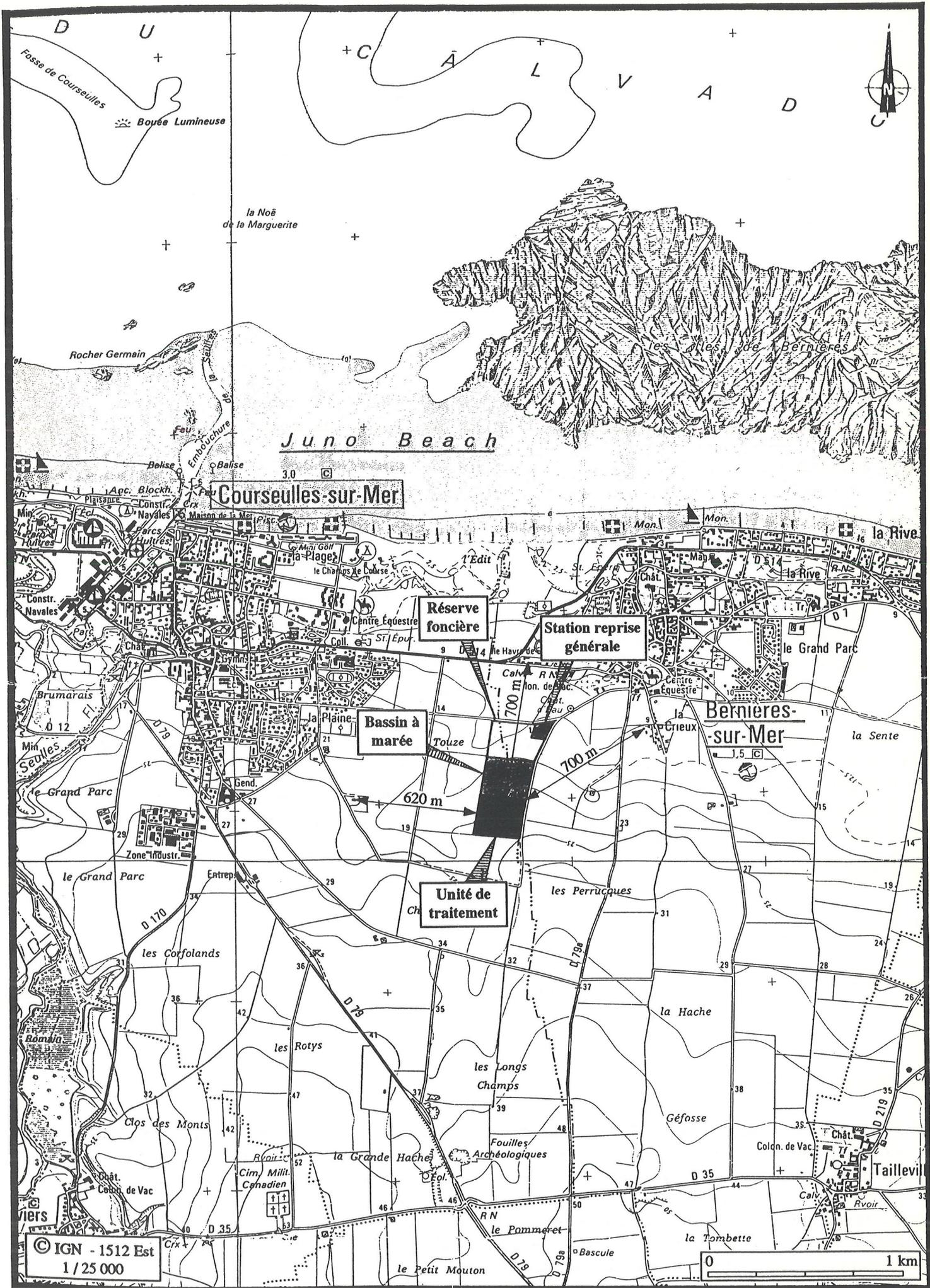
Nos adhérents ont été régulièrement tenus au courant des différentes actions que nous avons entreprises pour infléchir ce projet, mais il est bon que l'ensemble des Bernierais soient eux-aussi informés de ce que nous faisons pour préserver leur environnement. Et ainsi rejoindront-ils notre association pour accroître son poids et peser encore davantage dans les difficiles discussions en cours.

J.P. MAYER

DERNIERE HEURE

Par arrêté du 31 mars 1995, le Préfet a autorisé la construction de l'usine de traitement des eaux usées, au lieu prévu par le Syndicat Intercommunal, à proximité de l'ancien château d'eau, passant outre aux recommandations de la commission d'enquête publique. Bien que nous ayons été massivement soutenus par la population de Bernières, nous n'avons donc pas été entendus.

***La municipalité actuelle est largement responsable de cette situation.
Il nous reste à employer tous les moyens de droit pour faire prévaloir la seule solution raisonnable à long terme : implanter l'usine 500m plus au sud.***



Projet du Syndicat Mixte pour la station d'épuration de Bernières

POINT SUR LE PROJET DE STATION D'EPURATION

Depuis l'origine, notre association s'est intéressée au projet de création d'une station de traitement des eaux usées qui, à l'évidence, s'impose depuis longtemps. Tout le monde sait à quel point elle serait nécessaire. Ainsi chaque année, notre commune est affligée d'un très mauvais classement de ses eaux de baignade; les stations de traitement actuelles sont vétustes et insuffisantes, ce qui explique en partie ces résultats néfastes.

Bernières Optique Nouvelle avait étudié de très près la question et avait fait paraître à ce sujet ses réflexions dans son bulletin n° 2, où elle suggérait la solution écologique du lagunage, utilisée avec succès à Asnelles. Cette solution aurait été techniquement possible pour la commune de Bernières. en revanche, elle ne permettait pas de résoudre les problèmes des communes avoisinantes. Il a donc fallu que les pouvoirs publics recherchent une solution intercommunale et forment une association syndicale des communes concernées.

Aussi c'est une usine pouvant traiter les eaux usées des sept communes adhérant à ce syndicat qui a été projetée, prenant en compte bien sûr leur développement respectif prévisible.

A cela, rien à dire. C'est un projet de bon sens.

Mais restait un problème. Celui de son implantation. Or nos élus sont passés complètement à côté: bien qu'ayant voté l'avant-projet du 9

Décembre 1993, situant cette usine au lieu-dit "les Perruques", donc plus au Sud, ils n'ont pas vu que cette localisation avait été ultérieurement rapprochée de Bernières. Conséquence apparue lors de l'enquête publique en Août dernier: cette usine se trouvait située aux portes mêmes de Bernières. Seul objet des préoccupations de l'actuelle municipalité bernériaise, un éventuel partage de taxe professionnelle provenant de cette usine. Une honte! Pas un seul instant elle n'a pensé à notre environnement.

Il a fallu que notre association se mobilise pendant l'enquête d'utilité publique pour que l'on prenne enfin conscience de l'importance du problème: une station d'épuration de quinze hectares près du château d'eau, à quelques centaines de mètres à peine des premières habitations de Bernières, face au château de Quintefeuille, site protégé!

Ainsi avons-nous distribué mille tracts pour sensibiliser l'opinion, inciter la population à consulter le dossier d'enquête publique et à formuler ses observations sur les registres. Ainsi avons-nous rencontré le maire de Bernières, le président du syndicat intercommunal, contacté l'architecte des Bâtiments de France, la Direction Régionale de l'Environnement et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, exposé enfin notre point de vue à la presse régionale.

Ce n'est qu'en raison des protestations qui s'élevaient de toutes

parts que la municipalité est sortie de sa léthargie et a demandé une nouvelle implantation, lors de la séance de conseil du 9 septembre 1994. Il n'est jamais trop tard pour bien faire! Si seulement elle avait vraiment défendu cette position avant ...

Notre bulletin n° 6 faisait le point de la situation à fin Octobre 1994 (cf. l'article d'Ouest France du 25/11/94 reproduit ci-après).

Depuis, les Commissaires Enquêteurs ont remis leurs conclusions. Et que lit-on dans ce rapport, daté du 17 Octobre et réceptionné par la préfecture le 31 Octobre 1994 ?

"... Cependant, compte- tenu de la sensibilité sur le plan paysager, du site choisi, résultant de la proximité du château et de l'église de BERNIERES, d'une part, et du caractère ouvert du paysage, d'autre part, et afin de permettre une éventuelle extension de BERNIERES vers le Sud, la Commission d'Enquête souhaiterait que l'unité de traitement soit davantage éloignée de l'agglomération. Elle suggère de la construire plus au Sud au lieu-dit "Champ des Fers" sur le territoire communal de Courseulles dans un thalweg existant.

A cet endroit, elle ne risquerait pas d'être agressive vis-à-vis des lieux classés, et n'aurait pas un impact important sur la profondeur de vision existante en limite des agglomérations de BERNIERES et COURSEULLES. Cependant, ce déplacement ne pourrait être envisagé qu'à la condition de ne pas entraîner un surcoût excessif, remettant en cause l'économie générale du projet". (Rapport de la Commission d'enquête, page 2).

...
" Avis de la Commission d'Enquête:

En définitive, la Commission d'Enquête émet un avis favorable à la réalisation du schéma d'assainissement présenté par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Côte de Nacre, en conseillant toutefois:

- le déplacement de l'unité de traitement vers le SUD, au lieu-dit "Champs des Fers" dans le thalweg existant;

- de reconsidérer le tracé de la canalisation gravitaire".

(Rapport de la Commission d'Enquête, page 3).

Les recommandations sont claires ... mais suivies d'aucun effet quant au choix de l'implantation de cette usine. Le Syndicat Mixte, dans son "Mémoire en réponse sur les observations formulées par le public", les balaye tout simplement.

C'est pourquoi le 1er Février dernier, nous avons fait parvenir un courrier recommandé au préfet du Calvados, où nous lui exposons les raisons juridiques - nos juristes ont particulièrement travaillé cette question - pour lesquelles il serait tout à fait possible de remettre en cause l'enquête d'utilité publique de 1994. Voir ci-après l'article d'Ouest-France du 7/2/95, qui résume parfaitement notre argumentation.

Le préfet nous a fait savoir qu'il faisait examiner nos observations et s'accordait un délai de réflexion supplémentaire de deux mois avant que de prendre un arrêté de déclaration d'utilité publique.

Le 24 Février, le président du Syndicat a fort aimablement organisé à notre attention, en mairie de Saint-Aubin, une réunion à laquelle participaient l'ingénieur, l'architecte et l'urbaniste chargé du projet. Dans un climat très courtois, nous avons pu obtenir les précisions utiles et nécessaires pour éviter tout malentendu sur le contenu du dossier. Il vaut toujours mieux remonter à la source même de l'information ...

Bien que l'implantation que nous avons suggérée aux "Fossés Saint-Ursain" soit certainement la meilleure, il a fallu convenir qu'il était trop tard, pour des raisons techniques, de l'envisager aujourd'hui. Si seulement nos élus l'avaient défendue en temps et en heure, elle aurait pu être étudiée et retenue.

Aussi avons-nous, d'une part, rejeté l'implantation envisagée par le Syndicat Mixte et proposé, d'autre part, une autre implantation, à la hauteur des "Champs de Fer" et des "Perruques" : voir ci-après l'article d'Ouest-France du 28/2/95 ainsi que le courrier que nous avons adressé le 21 Mars dernier au président du Syndicat Mixte dans lequel nous lui démontrons - calendrier à l'appui - que si le déplacement préconisé plus au Sud devait entraîner une nouvelle enquête d'utilité publique, ceci ne compromettrait en rien l'aboutissement du dossier avant la fin de cette année. Ainsi les financements acquis ne pourraient être remis en cause et le projet pourrait démarrer dans les meilleurs délais.

Enfin, nous avons organisé une réunion d'information sur le terrain, le 25 Mars, pour que les Berniérais se rendent réellement compte du projet. Ils ont été une centaine à s'y rendre. Nous avons fait signer une pétition pour soutenir notre proposition et en à peine deux

jours, nous avons pu recueillir 330 signatures.

Dès le 27 Mars, cette pétition était transmise au préfet, avec courrier d'accompagnement. Le président du Syndicat Mixte en était également informé par courrier.

Au jour où nous rédigeons ces lignes, la décision de la préfecture n'est pas encore connue.

De deux choses l'une.

Ou il est décidé que la station d'épuration sera construite plus au Sud, suivant en cela notre proposition, soutenue par la grande majorité des Berniérais - y compris maintenant par notre municipalité ! - et celle des Commissaires Enquêteurs, et dans ce cas, Bernières Optique Nouvelle aura la satisfaction morale d'avoir pu faire préserver l'environnement de notre village pour les générations à venir.

Ou l'implantation envisagée par la Syndicat Mixte est maintenue par l'arrêté d'utilité publique, et en ce cas, Bernières Optique Nouvelle se verra contraint d'envisager un recours devant le Conseil d'Etat, basé sur les éléments d'ordre juridiques déjà évoqués.

Mais nous sommes persuadés que le bon sens se sera imposé.

J.P. MAYER

Bulletin d'information sur la station d'épuration « Bernières Optique nouvelle » reste vigilant

Consacré essentiellement au projet de construction d'une station d'épuration intercommunale entre Bernières et Courseulles, la sixième édition du bulletin d'information de l'association « Bernières Optique nouvelle » vient de paraître. Diffusé gratuitement, ce numéro essaie de faire le point sur un dossier épineux et controversé qui passionne la population locale.

Depuis l'Enquête d'utilité publique de cet été, aucune information concrète n'est parvenue aux Berniérans, « **il ne faudrait pas que le projet s'enlise** », explique Jean-Paul Mayer, le président de l'association. « **Nous répétons que nous voulons cette usine pour réduire la pollution du littoral, mais nous refusons le choix de son implantation. Et cette im-**

plantation n'est pas une fatalité qu'il faut accepter comme telle, ce n'est pas une donnée irréversible ».

Devant l'inquiétude des Berniérans et la fragmentation de l'information, les rédacteurs du bulletin ont compilé les écrits où étaient rappelés les éléments du dossier, les lacunes du rapport d'enquête publique et des propositions d'emplacement possible pour bâtir la station d'épuration sans nuire à l'environnement du village et de la Côte de Nacre.

Incisives parfois envers des élus municipaux, ces pages se veulent porteuses d'espoir : « **rien n'est encore joué, quoiqu'on en dise** ».

« Bernières Optique nouvelle » qui a pour vocation de promouvoir les projets culturels, environnementaux et architecturaux de Bernières, reste vigilant quant à la future évolution du dossier une fois que sera connu l'avis de la préfecture.

Le bulletin d'information n° 6 de « Bernières Optique nouvelle » est disponible au siège de l'association au 284, rue du Général-Leclerc.

Samedi par Grain de café une pièce de Obaldia

La troupe du Grain de café/théâtre présente, samedi (26) à la salle polyvalente à 21 h, une pièce de René de Obaldia, « La baby sitter », mise en scène par Denis gehanne (avec Geneviève Martin).

Créé il y a sept ans, Grain de café/théâtre a déjà produit dix pièces de théâtre et reçu de nombreux spectacles invités. « La baby sitter » est la seconde pièce de Obaldia qu'il monte : elle est jouée par Dominique Fossion, Marc Piéplu et Anne-Marie Genet.

Au sujet de la future station d'épuration Bernières optique nouvelle écrit au préfet

Depuis l'été dernier, le projet de création d'une station d'épuration fait couler beaucoup d'encre ; après le maire de Bernières, le président de l'association Bernières optique nouvelle vient, à son tour, d'envoyer une lettre au préfet. Dans son courrier de trois pages, Jean-Paul Mayer souligne « l'irrégularité de la procédure de l'enquête publique » et l'ambiguïté de l'avis de la commission d'enquête.

« Notre association s'est intéressée depuis l'origine au projet de construction d'une station de traitement des eaux usées sur le territoire communal de Bernières-sur-Mer, dans le cadre d'un syndicat intercommunal regroupant sept communes ».

Tout en ne remettant pas en cause « l'utilité d'une telle réalisation », Jean-Paul Mayer attire l'attention du préfet « sur l'irrégularité de la procédure de l'enquête publique (...) Le dossier d'enquête doit comprendre l'étude d'impact » définie dans « l'article 2 du décret du 12 octobre 1977 ». Cette dernière doit exposer « les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, parmi les partis envisagés, le projet présenté a été retenu ».

« La notion de « partis envisagés » est entendue de façon stricte, mais informelle, par la ju-

risprudence du conseil d'Etat. Il faut que l'administration ou la collectivité intéressée ait réellement, à un moment quelconque du processus de décision, pris en considération une solution autre que celle qui a été finalement retenue ; cette prise en considération est une question de pur fait qui doit simplement ressortir du dossier ».

Le président de Bernières optique nouvelle rappelle que dans le cas présent, « un autre choix de terrain a été envisagé par le syndicat intercommunal. Il portait sur une emprise plus petite, localisée au lieu-dit les Perruques, à environ 500 m au sud de celle qui a été choisie en définitive. L'article 2 du décret du 12 octobre 1977 imposait ainsi une analyse comparative ; à défaut de celle-ci, la procédure a été irrégulière ».

Sur la question du lieu d'implantation, l'avis de la commission d'enquête « présente une certaine ambiguïté. Le point 1 des conclusions (« Discussions ») est apparemment plus ferme, dans le sens d'un éloignement, que le point 2 (« Avis de la commission d'enquête »). Plus généralement, on ne sait pas si les souhaits, suggestions et conseils de la commission constituent ou non des « réserves », lesquelles auraient une conséquence sur la compétence de l'autorité habilitée à prononcer la déclaration d'utilité publique ».

Dans la mesure où l'avis ne se prononce pas favorablement sur le principe de l'opération, il n'est pas contestable sur le fond. « Tel est aussi le sentiment de la majorité, semble-t-il, des habitants qui

ont présenté des observations. Toutefois, l'utilité publique ne s'apprécie pas en elle-même. Depuis plus de vingt ans, la jurisprudence considère qu'elle se dégage du bilan des avantages et des inconvénients d'une opération. Or, la plupart des inconvénients éventuels seront supportés par la commune de Bernières. C'est donc aux réponses de ses habitants, d'ailleurs les plus nombreuses, qu'il faut accorder l'attention la plus grande ».

Les Bernierais souhaitent « un déplacement plus ou moins important vers le sud ». La commission d'enquête suggère d'implanter la station « au lieu-dit les Champe-des-Fers. C'est le minimum d'éloignement permettant de limiter à la fois les nuisances olfactives et l'impact négatif sur le paysage ».

« Il est vrai que la commission d'enquête réserve l'hypothèse où un site plus au sud présenterait un coût excessif. Mais sur ce point, on n'est nullement éclairé », parce qu'il n'y a eu ni étude comparative, ni expertise et examen contradictoire des chiffres avancés par le syndicat intercommunal dans son « Mémoire en réponse aux observations du public ».

Avant de conclure en constatant que « la question appelle, avant toute décision, un supplément d'instruction », Jean-Paul Mayer fait remarquer que « le dossier soumis à enquête publique ne présentait ni étude géologique, ni étude topographique, ni étude d'impact sur l'environnement, ni étude paysagère et architecturale ».

Après la visite de la station malouine

Jean-Paul Mayer réagit à la suite de la récente visite d'élus et d'habitants de Bernières sur le chantier de la station d'épuration de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Les représentants de Bernières optique nouvelle, participants à ce voyage, ont noté la haute technicité des installations bretonnes, mais n'ont pas pu tirer de conclusions quant à l'importance des nuisances sonores et olfactives, l'usine n'étant qu'à la phase de construction...

En second lieu, Jean-Paul Mayer remarque que les bâtiments sont construits « dans une zone artisanale, cette implantation n'a rien de comparable avec celle de la future station de Bernières

(à proximité du village) ; sur ce point, « nous ne pouvons pas tirer d'enseignements de cette visite ».

En guise de troisième observation, il « constate qu'à Saint-Malo, le projet a été suivi par le maire et un adjoint compétent, un véritable spécialiste ; toutes les parties ont pu donner leur point de vue, ce qui n'a pas été le cas à Bernières où la population n'a pris connaissance du dossier que lorsqu'il a été soumis à enquête publique et que des Bernierais, dont notre association, se sont manifestés. Ce n'est qu'à partir de ce moment là que le maire a convoqué le conseil municipal le 9 septembre 1994 ».

Le comité départemental d'hygiène a déjà émis un avis favorable sur ce projet de station d'épuration. Le préfet ne prendra de

décision qu'après avoir reçu l'avis du comité national d'hygiène. Dans l'attente d'une réponse officielle, les membres de Bernières optique nouvelle restent vigilants, mais ne déclarent pas officiellement quelles suites ils donneront à ce dossier dans le cas où la construction de la station serait maintenue près des habitations.

Station d'épuration : le site discuté

Une rencontre avec les responsables du projet

Vendredi soir, à la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer, les représentants de l'association Bernières Optique nouvelle ont rencontré les principaux responsables du projet de construction de la station d'épuration.

L'ingénieur, l'architecte et le paysagiste chargés du dossier ont écouté les doléances et répondu aux questions des membres de l'association bernieraise.

« Nous avons souhaité cette réunion, explique Jean-Paul Mayer, président de Bernières Optique nouvelle, car il est possible que sur un plan juridique, ce projet comporte des failles. L'aspect architectural et l'impact paysager n'étaient pas explicitement

indiqués dans l'enquête d'utilité publique. Jusqu'à présent, en l'absence de tous ces éléments, nous ne pouvions pas nous prononcer sur ce dossier ».

Après discussion, les Bernierais se sont vu confirmer que **« l'architecte et le paysagiste veulent intégrer au maximum cette usine dans un paysage de plaine »**, en apportant une attention particulière à son architecture et en la construisant dans un bois (créé de toute pièce).

Le déplacement des bâtiments **« entraînerait un surcoût de 900 000 F par 100 mètres linéaires »**; pour cette raison, l'association a abandonné l'idée de l'implanter à 1750 m au sud, au lieu-dit les Fossés-Saint-Ursin. **« Nous nous sommes rangés aux vues des techniciens car le sur-**

coût serait de 15 millions de francs (8 % du budget global). Nous regrettons que la municipalité de Bernières, à l'époque, au moment de l'élaboration, n'ait pas pu participer activement car cette implantation aurait pu être envisagée ; maintenant c'est trop tard !

« Nous avons proposé un nouveau site : à la hauteur des Champs-de-Fer et des Perruques, à cheval sur les territoires communaux de Bernières et de Courseulles. Nous nous sommes rendus sur place pour examiner le terrain. C'est le meilleur emplacement possible, il s'inscrit dans un talweg (dépression de terrain), dans une pente naturelle, l'ancien lit d'un ruisseau qui coulait là avant guerre. L'usine serait pres-

que totalement dissimulée de la route et des deux villages. Ce déplacement de 600 m, plus au sud, entraînerait un surcoût inférieur à 6 millions de francs, ce qui est envisageable par rapport à l'enveloppe globale de 240 millions de francs.

« Pour que les Bernierais se rendent compte, nous organisons une visite sur le terrain le samedi 18 mars. Rendez-vous à 11 h, devant le château d'eau de Bernières ».

D'après l'ingénieur, il n'y aurait pas d'inconvénient à construire la station d'épuration à cet emplacement. **« Ce déplacement entraînerait-il une nouvelle enquête publique ? Si c'était le cas, en diligent les choses rapidement, elle pourrait avoir lieu d'ici la fin de l'année ».**

Bernières-sur-Mer

A l'initiative de « Bernières optique nouvelle » Visite du site de la future station d'épuration

Samedi matin, l'association « Bernières optique nouvelle » a invité la population locale à découvrir, au sud du village, le site de construction de l'usine de traitement des eaux usées.

Sous un fort et frisquet vent d'ouest, plus de quatre-vingts Bernierais ont répondu à l'appel et se sont retrouvés au pied du château d'eau pour écouter les explications techniques de Jean-Paul Mayer et Jean Cuisenier, respectivement président et vice-président de « Bernières optique nouvelle ».

« Il faut que l'on ait présent à l'esprit que cette station est un projet pour les générations futures, a expliqué Jean-Paul Mayer, elle est très importante à Bernières car tous les ans le classement des eaux de mer est affecté d'un très mauvais coefficient, et cette année nous sommes classés en catégorie D, la plus mauvaise des qualités. Cette usine est donc nécessaire et doit être réalisée dans les meilleurs délais ».

Lê principe de la construction n'est donc pas remis en cause, c'est son implantation qui l'est. Après avoir indiqué où les ingénieurs ont prévu d'édifier les bâtiments, les responsables de « Bernières optique nouvelle » ont expliqué quelles seraient les nuisances de la station et ont proposé de choisir un autre site, plus au sud, plus adéquat à leurs yeux.



Dans la plaine, au sud du village, malgré le vent, plus de quatre-vingts personnes ont découvert l'emplacement où devrait être construite l'usine de traitement des eaux.

Dans le projet initialement retenu, les constructions seraient « posées » sur la partie haute du terrain envisagé, donc visibles de tous points, tant de Bernières que de Courseulles, du CD 79 et de la D 514. Le traitement végétal projeté ne permettrait que partiellement de les dissimuler six mois par an, après plus de 10 ans, temps de croissance nécessaire des végétaux. L'impact visuel sera encore accentué par quatre tours de stockage de 10 m à 12 m de haut.

« Notre association préconise l'implantation de cette station d'épuration plus au sud, suivant en cela les recommandations des commissaires-enquêteurs, à 600 m environ à cheval sur les lieux-dits Champs-des-Fers et les Perruques. Ce site présente d'incertables avantages, affirme Jean-Paul Mayer. Située dans un thalweg, la station serait presque totalement et naturellement dissimulée. Le terrain présenterait la pente nécessaire pour un écoulement gravitaire ». Il serait possi-

ble de tirer parti de cette pente naturelle « pour semi-enterer les installations et les dissimuler encore davantage ».

« D'autre part, il apparaît clairement que, si cette nouvelle implantation devait entraîner une nouvelle enquête d'utilité publique — comme on peut le penser —, il reste à ce jour suffisamment de temps pour qu'elle aboutisse avant la fin de l'année, en ne remettant pas en cause les financements acquis ».

Un calendrier pour une nouvelle enquête publique

« Bernières optique nouvelle » vient d'envoyer un courrier au président du syndicat mixte d'assainissement de la Côte de Nacre et au préfet pour leur proposer un calendrier indicatif permettant de mettre rapidement en place une nouvelle enquête d'utilité publique concernant la construction, sur un nouveau site, de la station d'épuration.

Le calendrier a été établi sur la base de la procédure spécifique aux enquêtes préalables portant sur des opérations entrant dans le champ d'application de la loi du 12 juillet 1983.

Préparation d'un dossier complémentaire (1^{er} avril-30 juin); saisine du préfet par le président du syndicat intercommunal (1^{er} juillet); désignation d'un commissaire-enquêteur, saisine du prési-

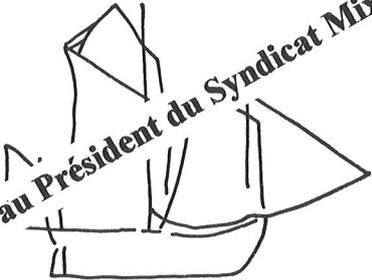
dent du tribunal de grande instance, qui statue dans les quinze jours; arrêté préfectoral prescrivant l'enquête (25 juillet); publicité de l'ouverture de l'enquête (quinze jours avant le début de l'enquête); ouverture de l'enquête (16 août); clôture de l'enquête (16 septembre); clôture du registre de l'enquête, transmission dans les 24 heures, transmission au commissaire-enquêteur qui donne son avis dans le mois (16 octobre); arrêté du pré-

fet, déclarant l'opération d'utilité publique (en cas d'avis favorable du commissaire-enquêteur, 16 octobre-1^{er} novembre).

Au courrier adressé au préfet, « Bernières optique nouvelle » a joint une pétition demandant que la station d'épuration soit édifiée au sud du site actuellement retenu.

La décision préfectorale sur ce dossier devrait être connue au plus tard le 31 mars.

Lettre au Président du Syndicat Mixte



BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE

284, rue du Général-Leclerc
14990 BERNIÈRES-SUR-MER
Correspondance:

195, avenue Ferdinand Tréhet
14990 - BERNIERES -SUR-MER

Monsieur P. LETELLIER
Syndicat Mixte d'Assainissement
de la Côte de Nacre
Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer
14750 - SAINT-AUBIN-SUR-MER

Bernières, le 21 Mars 1995

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour les informations que vous avez bien voulu nous transmettre lors de nos réunions des 24 et 25 Février derniers en mairie De Saint-Aubin et à Bernières.

Comme vous le savez, notre association avait dès l'origine préconisé l'implantation de cette station d'épuration aux "Fossés Saint-Ursain". Nous regrettons que les élus bernierais n'aient pas proposé ce site car nous avons noté qu'il aurait pu être alors étudié par les ingénieurs en charge du projet.

Néanmoins, nous comprenons les raisons techniques qui, aujourd'hui, ne permettent plus d'envisager ce site et renonçons à le revendiquer.

Par contre, nous rejetons l'implantation actuellement retenue par le Syndicat intercommunal - à proximité immédiate de Bernières - pour les raisons que nous vous avons exposées et que nous résumons ici:

- L'usine serait trop proche de Bernières, ce qui entraînerait des risques de nuisances (odeurs et bruits), malgré les garanties théoriques apportées.
- L'usine serait "posée" sur la partie haute du terrain envisagé, donc visible de tous points, tant de Bernières que de Courseulles, du CD 79 et de la D 514. Le traitement végétal projeté ne permettrait que partiellement de la dissimuler six mois par an, après plus de dix ans, temps de croissance nécessaire des végétaux.
- L'impact visuel de cette usine serait encore accentué par ses tours de stockage.

Néanmoins, notre association, consciente de l'utilité de ce projet, préconise l'implantation de cette station d'épuration plus au Sud, suivant en cela les recommandations des Commissaires enquêteurs, à 600 mètres environ, à cheval sur les lieux-dits " Champs des Fers" et "Les Perruques".

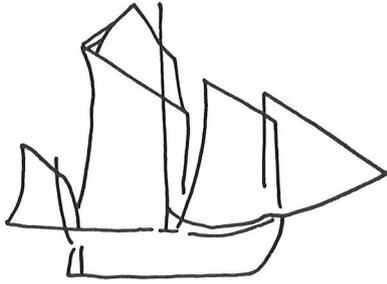
Ce site présente d'incontestables avantages:

- * Située dans un thalweg, l'usine serait presque *totalemment et naturellement* dissimulée de Bernières, de Courseulles et du CD 79.
- * Le terrain présenterait la pente nécessaire pour un écoulement gravitaire - un ruisseau coulait là encore avant-guerre pour se jeter dans "l' Ancien Havre".
- * Il serait possible de tirer parti de la pente naturelle du terrain pour semi-enterrer les installations et les dissimuler encore davantage.
- * Le site étant plus éloigné de 600 mètres, les risques de nuisances seraient d'autant diminués.
- * Le surcoût entraîné par ce déplacement serait inférieur à 6 MF - selon les chiffres mêmes des responsables techniques - ce qui représenterait 2,5 % *seulement du budget prévisionnel.*
- * Ce terrain situé sur les territoires communaux respectifs de Bernières et de Courseulles préserverait les intérêts des deux communes.

D'autre part, il apparaît clairement que, si cette nouvelle implantation devait entraîner une nouvelle enquête d'utilité publique - comme on peut le penser -, il reste à ce jour suffisamment de temps pour qu'elle aboutisse avant la fin de l'année, en ne remettant pas en cause les financements acquis. Le calendrier que nous joignons en annexe le montre à l'évidence .

Persuadés que vous saurez être sensible à ces arguments de bon sens auxquels ont adhéré nombre de Berniérais, et convaincus que vous mettrez tout en oeuvre pour faire aboutir ce dossier avec cette nouvelle implantation avant la fin de l'année, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

J.P. MAYER
Président B.O.N.



BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE

284, rue du Général-Leclerc
14990 BERNIÈRES-SUR-MER

CALENDRIER INDICATIF POUR UNE NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE

Ce calendrier a été établi sur la base de la procédure spécifique aux enquêtes préalables portant sur des opérations entrant dans le champs d'application d'application de la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983.

- | | |
|---|-------------------------|
| 1. Préparation d'un dossier complémentaire: | 1er Avril/30 Juin |
| 2. Saisine du Préfet par le Président du Syndicat intercommunal : | 1er Juillet |
| * Désignation d'un Commissaire enquêteur:
Saisine du Président du tribunal de Grande Instance, qui statue dans les quinze jours. | |
| * Arrêté préfectoral prescrivant l'enquête | 25 Juillet |
| * Publicité de l'ouverture de l'enquête
(quinze jours avant le début de l'enquête) | |
| 3. Ouverture de l'enquête: | 16 Août |
| 4. Clôture de l'enquête : | 16 Septembre |
| 5. Clôture du registre de l'enquête: | |
| * Transmission dans les 24 heures | |
| * Transmission au Commissaire enquêteur
donne son avis dans le mois | 16 Octobre |
| 6. Arrêté du Préfet déclarant l'opération d'utilité publique (en cas d'avis favorable du Commissaire enquêteur) | 16 Octobre/1er Novembre |

STATION D'EPURATION: VISITE D'INFORMATION SUR LE SITE

Afin que les Bernièrais puissent se rendre réellement compte de ce que représenterait le projet du Syndicat Mixte, Bernières Optique Nouvelle a organisé le 25 Mars dernier, une visite d'information sur le terrain.

Cette réunion avait été annoncée non seulement par une lettre envoyée aux adhérents, mais aussi par un tract diffusé par la Poste à tous les Bernièrais, par un affichage chez les commerçants ainsi que par voie de presse.



Cliché S.M.

Un succès, puisqu'une centaine de personnes se sont retrouvées ce matin-là au pied du château d'eau, où rendez-vous avait été donné.

D'aucuns ont pu remarquer, avec un amusement attristé, tout l'intérêt que portait la municipalité à cette question puisque seul le maire avait jugé bon d'être là. Pas un seul conseiller n'était présent. Quoiqu'à la réflexion, ils n'ont jamais manifesté un grand intérêt pour ce dossier ... ni pour d'autres, d'ailleurs.



Cliché S.M.

J.P. Mayer a brossé un rapide historique de ce projet, en ayant bien soin de n'exposer que des faits objectifs: il n'était pas question de mettre en difficulté le maire, bien esseulé, mais au contraire de montrer quelle était l'inanité de cette localisation.

Ensuite, J. Cuisenier a expliqué ce que représenterait *effectivement* l'implantation envisagée par le Syndicat Mixte: le terrain avait été préalablement balisé pour que chacun puisse se rendre compte de la réelle proximité de cette usine.



Cliché S.M.

Puis il a conduit tous les participants jusqu'au site préconisé par Bernières Optique Nouvelle, lui aussi balisé.

Il est apparu à l'évidence à tout le monde, comme il était apparu aux Commissaires Enquêteurs, que cet endroit, situé à 600 mètres plus au Sud, présentait tous les avantages. Il permettrait non seulement de reculer l'usine proprement dite - en réduisant ainsi les potentialités de nuisances olfactives et sonores -, mais aussi de la dissimuler presque entièrement tant de Bernières, de Courseulles que du CD 79, en profitant d'une dépression de terrain. De plus, il serait possible de semi-enterrer les bâtiments en jouant avec les déclivités, effaçant davantage encore ce qui, somme toute, ne sera qu'une usine - malgré toutes les précautions qu'on nous dit avoir prises.

Afin de concrétiser l'adhésion de chacun à cette proposition, Bernières Optique Nouvelle a fait alors circuler une pétition que le plus grand nombre s'est empressé de signer.



L'une des 330 pétitionnaires !...

Cliché S.M.

A n'en pas douter, l'émotion a été vive, en voyant concrètement ce que l'on tentait de nous imposer. En à peine deux jours, cette pétition a recueilli **330 signatures**, ce qui prouve combien la population s'est sentie concernée par ce projet !

Dès le lundi, elle était déposée sur le bureau du préfet qui, nous l'espérons, aura su comprendre cette position de bon sens.

J.P. MAYER

QUELLE ARCHITECTURE POUR QUELLE USINE ?

Lors de la réunion de travail à laquelle M. Letellier, président du Syndicat Mixte, avait obligeamment convié les représentants de notre association, l'architecte en charge du projet a bien voulu nous commenter le programme qui lui avait été donné et l'esquisse qu'il en avait tirée. Nous l'avons entendu avec intérêt et interrogé. Voici, après la visite sur le terrain dont il a été rendu compte plus haut, les réflexions et les interrogations que nous lui soumettons.

1. Sur la station de reprise générale

Nous avons compris que, d'après lui, cette station serait enterrée et pratiquement invisible.

- Faut-il comprendre que la couverture arriverait au niveau du sol et pourrait être recouverte de terre et de gazon ?

- Certains techniciens de l'épuration des eaux, habitants de Bernières, nous ont fait valoir, lors de la visite sur le terrain, qu'il y aurait inévitablement des gaz qui se formeraient dans la station de reprise générale, quelle que soit son implantation et qu'il faudrait donc les évacuer. Si cela est exact, il y aurait donc une ou plusieurs cheminées d'évacuation à prévoir, donc une ventilation et par conséquent une soufflerie: ces installations techniques annexes seront-elles enterrées elles aussi ?

2. Sur l'usine de traitement

L'idée générale de l'architecte est de reconstituer, dans cet environnement de plaine agricole, un complexe de bâtiments entourés de plantations qui rappelle ce qu'étaient les anciens villages de la plaine et de Bernières même: des habitations et des bâtiments groupés autour de l'église et entourés de vergers et de bois. De ces bâtiments se dresserait la cheminée d'évacuation et la tour d'observation des cuves, comme le clocher se dresse au-dessus des bâtiments du village: ici la cheminée et la tour seraient des signaux forts et contribueraient à faire connaître l'usine et à lui attirer des visiteurs. Une salle d'exposition est en effet prévue à cette fin.

L'idée est séduisante et mérite d'être examinée avec soin. Elle appelle de notre part les observations et remarques suivantes:

- Faut-il reconstituer, pour une installation industrielle de haute technologie, l'allure architecturale et l'environnement qui étaient ceux des villages du XVI^e au XIX^e siècles ? Faut-il en conséquence, chercher à mimer des bâtiments agricoles anciens, leurs matériaux, leurs couleurs ?

- Dans l'hypothèse où ce choix serait fait définitivement par les autorités du syndicat mixte, est-on sûr qu'un programme de plantation autour des cuves est

vraiment réalisable ? Des techniciens du traitement des eaux nous avisent que le pire à redouter pour eux est la chute de débris végétaux. Comment éviter cette chute, en plaine, avec des vents dont on sait par les observations météorologiques locales qu'ils peuvent atteindre des forces considérables ? Renoncer aux feuillus ? Mais les persistants ont des aiguilles qui finissent par tomber elles aussi. Recouvrir les cuves ? Mais est-ce technologiquement possible ? Si l'on veut réduire la surface des cuves exposées aux chutes de feuilles, il faut en augmenter la hauteur. Est-ce souhaitable ? Jusqu'à quelle hauteur faudrait-il aller pour se prémunir contre ce risque ?

Surtout, le choix de rendre l'usine aussi visible que possible et de l'accompagner d'un signal architectural fort est critiquable. Or l'alternative existe et des édifices modernes prestigieux nous montrent que l'on peut faire de l'excellente architecture, pour des bâtiments de haute technologie, en faisant le choix inverse: enterrer au maximum les installations afin de les rendre le moins possible visibles de l'extérieur pour ne pas altérer l'environnement, les ouvrir sur un espace intérieur surbaissé et soigneusement traité, accueillant pour les techniciens qui y travailleront et pour les visiteurs qui viendront s'informer.

L'idée d'un lieu d'exposition est bonne et pourrait certainement contribuer à faire comprendre aux habitants et aux estivants l'utilité du traitement des eaux usées et les enjeux sanitaires, économiques et culturels que cela représente. Ce lieu pourrait aussi signaler les richesses du patrimoine naturel et culturel des communes du syndicat et y renvoyer. Mais rien n'oblige à ce que ce lieu d'exposition soit surélevé. Il peut fort bien être lui aussi semi enterré.

3. *Sur la réserve foncière*

Dans l'état actuel du projet, l'espace compris entre la station de reprise générale et l'usine de traitement formera une réserve foncière. Comment cet espace sera-t-il traité dans l'attente d'une affectation ? Sera-t-il loué à un agriculteur ? Sera-t-il planté ? Comment sera-t-il aménagé ?

L'ingénieur en charge du projet nous a assurés que techniquement, les solutions esquissées ici à travers ces questions étaient toutes réalisables, et qu'il suivrait les instructions que lui donneraient les autorités du syndicat pour les étudier.

De nombreux membres de l'association savent d'expérience, d'après leurs activités professionnelles, qu'un projet comme celui d'une usine de technologie avancée peut évoluer, et que le programme architectural peut en être modifié sans pour autant entraîner des coûts et des délais supplémentaires tant qu'on est, *comme maintenant*, à la phase de conception.

Faisons en sorte qu'il en advienne ainsi.

Jean CUISENIER

ENTRETIEN: L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



Coll. J.P.M

Comme la plupart des communes françaises, Bernières a été durement touchée par la guerre de 1914-1918. Mais les années ont passé et les anciens combattants d'alors ne sont plus. Quelques vingt années après l'armistice du 11 Novembre, une nouvelle guerre impliquait la population de la commune, celle de 1939-1945, entraînant son lot de malheurs et de pertes. Une nouvelle génération d'anciens combattants succédait à celle de 1914-1918. Elle incluait dans ses rangs les combattants des armées, ceux de la Résistance et les prisonniers en Allemagne. Les combats outre mer et l'appel du contingent sous les drapeaux pour les opérations en Algérie allaient compléter les rangs de ces vétérans que groupe maintenant une Association dont les dirigeants sont Jean Adrien, président, Norbert Lecot, vice-président, Henri Riot, secrétaire, Jean Trébutien, trésorier. Ils ont accordé à Bernières Optique Nouvelle l'entretien qui suit.

*** Jean Cuisenier:** *Voulez-vous rappeler pour nos lecteurs et pour tous les Berniérans quelles sont les activités de votre Association?*

*** Henri Riot Jean Trébutien:** L'activité essentielle de l'Association consiste à entretenir la mémoire et à

commémorer les grandes dates qui ont marqué la fin des guerres ou leur tournant: l'armistice du 11 Novembre et la victoire du 8 Mai, le débarquement du 6 Juin 1944. A cette fin, nous assurons une présence active lors des cérémonies, où nous nous rassemblons aussi nombreux que possible, avec nos

trois drapeaux: l'un pour les anciens de la guerre de 1940, un autre pour les anciens prisonniers, un troisième pour les anciens d'Algérie. Les convocations sont expédiées quinze jours à l'avance, nous assistons à la messe, au lever des couleurs, au dépôt de gerbes et nous nous réunissons ensuite entre anciens combattants pour un apéritif.

* **J.C.** : *Comment vous répartissez-vous les fonctions ?*

* **H.R., J.T.** : Outre les membres du bureau que vous avez cités, il y a les porte-drapeaux et leurs remplaçants: ce sont Albert Guédon, Bernard Blais, Henri Rio, Marcel Trébutien, Ernest Quintrix. Ils ont chacun reçu une médaille par l'Association Départementale des Porte-Drapeaux, pour avoir servi avec honneur. Le secrétaire a aussi la charge de conserver les drapeaux et les archives de l'Association.

* **J.C.**: *N'avez-vous pas d'autres activités ?*

* **J.T.**: Oui, car nous assurons un service lors du décès d'un camarade. Chaque fois, l'Association offre une "palme" ou une "plaque commémorative" et, pour l'épouse, un coussin de fleurs. C'est un témoignage de solidarité. Il arrive aussi que nous offrions une petite aide financière pour un ancien combattant en difficulté.

* **J.C.**: *Par la force des choses et l'âge venant, vous devenez de moins en moins nombreux. Combien êtes-vous d'adhérents à l'Association maintenant?*

* **H.R.**: En 1995, nous sommes 46 membres adhérents titulaires et 42 membres associés. Les membres

associés sont des personnes qui ne sont pas anciens combattants de Bernières mais qui paient leur cotisation: des épouses par exemple, ou des camarades anciens combattants qui n'adhèrent pas ailleurs.

* **J.C.**: *Comment voyez-vous l'avenir de votre Association ?*

* **J.T.**: Nous souhaitons tous accroître le nombre de nos membres associés, en nous adressant en particulier aux jeunes qui ont fait leur service militaire et aux anciens d'Algérie. Car on a besoin d'eux pour les cérémonies. Voyez-vous, c'est une question de mémoire. S'il n'y a pas le remplacement des générations, il n'y aura bientôt plus personne pour assurer les cérémonies. Comment dans la commune pourra-t-on entretenir la mémoire?

* **H.R.**: En marge du service aux cérémonies et de l'aide aux camarades, l'Association organise aussi tous les ans plusieurs repas de fête: en mai, un méchoui au dehors, un repas aux Djinns le 11 Novembre et une choucroute en Février. Bien entendu, tous les participants paient leur part, y compris ceux qui préparent les repas. Le maire et le garde municipal sont invités. Mais toute la population de Bernières qui le souhaite est conviée. Et de plus, nous organisons un voyage par an. Par exemple, à Paris, visite de l'Assemblée Nationale, à Saint Vaast la Hougue, visite de l'île Tatihou, visite du port du Havre, visite de la ville d'Angers, visite de Bagnoles de l'Orne.

* **J.C.**: *Et comment fonctionnez-vous du point de vue financier ?*

* **J.T.:** Il faut savoir que nous demandons à nos adhérents une cotisation très modique: 70 fr. par an. Mais sur ces 70 fr., 17 fr. seulement reviennent à l'Association locale, le reste va à l'Association départementale et aux instances nationales. Nous avons aussi une petite ressource: la vente de calendriers, pour lesquels nous avons un très bon accueil, dont je remercie les Berniérais. Et nous recevons une subvention de la mairie: 6.000 fr., ce qui nous permet tout juste de faire face aux frais d'entretien des drapeaux, de participer aux fleurs lors des services pour les décès et d'envoyer quelques colis aux vieux combattants qui ne peuvent plus se déplacer.

* **H.R.:** Il faut savoir aussi que les drapeaux ont été confectionnés lors de la création de l'Association sous sa forme actuelle, à l'initiative de M. Prodhomme. Les broderies en sont très coûteuses et nous avons le devoir de les entretenir. On ne peut pas faire le service des cérémonies avec des drapeaux qui ne seraient pas en bonne condition. Les anciens combattants y tiennent beaucoup.

* **J.C.:** *Vous avez fort bien expliqué que l'Association des Anciens Combattants est au service de la mémoire. Avec vous, nous souhaitons que vous renouveliez vos rangs en accueillant des jeunes après le service militaire. Peut-être faudra-t-il réfléchir ensemble au genre d'activité à développer pour garantir avec eux et avec vous la perpétuation de notre passé historique.*

J. CUISENIER

**UNE AUTRE ASSOCIATION:
Le Club de la MANDORLE**

Depuis Octobre 1994, "La Mandorle" est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire. Vingt cinq personnes assistent, dans la bonne humeur, aux cours de gymnastique douce dispensés par Françoise, le lundi de 10 heures à 11 heures et le vendredi, de 18 heures 30 à 19 heures 30, à la Salle Polyvalente de Bernières.

Le Club envisage à la rentrée prochaine l'ouverture d'un cours de gymnastique d'entretien pour les personnes désireuses de pratiquer de manière plus intensive. Deux séances gratuites en cadeau de bienvenue !

LA PLAGE, EN CE TEMPS-LA ...



6 - Bernières - La pêche aux crevettes - Avant le départ

B. F., PARIS

Coll. J.P.M.

... En ce temps-là, la plage savait attirer son monde. Pêcheurs de crevettes, mais aussi une foule des plus diverses.

Bernières était par excellence la plage des enfants. L'air iodé était particulièrement réputé. L'animation se poursuivait de Juin à fin Septembre, époque des vacances estivales. Mamans surveillant leurs enfants jouant sur le sable, jeunes jouant au ballon, au volant, au croquet, moins jeunes dans des transats devant leurs cabines, baigneurs, promeneurs, cavaliers... Ils y avait des commerces à l'entrée de la plage, des cafés sur la digue, décorée de drapeaux et d'oriflammes ... La saison savait battre son plein.

Aujourd'hui, les temps ont changé. Les vacances d'été se sont raccourcies et la plage a perdu son animation. Les rangées de cabines se sont "édentées", les cabines tombent pour certaines en décrépitude, la digue est en piètre état, la plage est bien peu entretenue, les commerces ont presque tous disparu.

Souhaitons que la nouvelle équipe municipale sache enfin renverser cette tendance. En rénovant la digue et ses abords, en incitant les propriétaires de cabines à les entretenir, en favorisant l'implantation de commerces saisonniers, en nettoyant régulièrement le sable, en installant radeaux et plongeoirs pour les baigneurs ... Bref, en ayant un véritable programme de réhabilitation de notre plage, véritable capital touristique de Bernières.

J.P. MAYER

PRATIQUE SPORTIVE DU TENNIS A BERNIERES

Depuis sa création, le Tennis Club de Bernières (T.C.B.) a toujours présenté des équipes pour disputer le Championnat Départemental de Printemps. Et cette année, sept équipes seront présentes (deux de plus que l'an dernier): une équipe féminine, quatre équipes de séniors et deux de vétérans.

A chaque rencontre, une équipe de quatre joueurs minimum dispute cinq matchs, quatre simples et un double. Ces matchs se déroulent le week-end, du 6 mai au 2 juillet 1995, soit à domicile, soit sur un terrain adverse.

Entre ces dates, il y aura chaque week-end à Bernières de un à trois matchs, les clubs rencontrés venant de Langrune, Caen, Villers-Bocage ...Le niveau des joueurs va de N.C. (non classé) à 30.1. (classement établi par la F.F.T. à partir des résultats obtenus en compétition).

D'autre part, le Tennis Club de Bernières organise durant la seconde quinzaine de juin un tournoi pour les jeunes, doté de 14.000 fr. de prix, ainsi qu'un tournoi annuel, avec le Tennis Club de Langrune, du 22 septembre au 1er Octobre 1995, qui devrait rassembler, comme chaque année, une centaine de participants.

Pour ceux qui souhaitent pratiquer le tennis à l'année, Bernières dispose de neuf courts, dont cinq ouverts toute l'année. Une carte de membre de l'Association Omnisport de Bernières est à retirer auprès de M. Lairie, gérant des installations et professeur de tennis (tarif 95: 300 fr. pour 10 mois et 150 fr. pour les Berniérais). Renseignements au 31.96.78.96.

Tennis Club de Bernières:	Président	François Moulin
	Vice Président	Jean-Pierre Simon
	Secrétaire	Christian Houdebine
	Trésorier	Francis Arcaute

* Cotisations annuelles: 60 fr. et 30 fr. pour les jeunes.

* Pour jouer en équipe, s'adresser au 31.96.46.87 (François Moulin)

* Entraînements :2 heures par semaine, en extérieur ou au gymnase de Bieville Pommeraie (31.44.31.54)

J.P. SIMON - Fr. ARCAUTE

LE COURRIER DE BENIERES OPTIQUE NOUVELLE

Adhérents ou non, vous avez la gentillesse de nous écrire. Cela prouve l'intérêt que vous portez à notre Association et nous vous en remercions. Voici quelques extraits - nous manquons de place ! - des courriers reçus.

" ... J'ai malheureusement assisté au dépérissement d'au moins 50 % des sapins plantés il y a quelques années rue de Verdun, entre la plage de Bernières et Rive-Plage. Je m'étais donc réjoui de l'effort de replantation d'une nouvelle série d'arbres pour remplacer les manquants.

je suis désolé de constater que ces nouveaux plants (de bonne qualité au départ) n'ont pas toutes leurs chances de reprise; tous les riverains savent en effet qu'il faut, au moins le 7 ou 8 premières années:

- une protection efficace contre le vent.

- Un désherbage et un binage réguliers sans projections de produits désherbants sur les plants.

Persuadé que vous saurez donner les directives nécessaires pour préserver l'investissement effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, ...

J. Compagnon - Rive-Plage

B.O.N., mis en copie de ce courrier adressé en Mairie, ne peut que s'associer à ces vœux.

Nous avons reçu de M. Chauchard un long courrier dont nous reproduisons les extraits suivants:

"... Bien reçu et merci de votre lettre circulaire du 6 mars concernant une réunion sur les lieux (au sujet de la station d'épuration). Permettez-moi de vous dire, en toute amitié, qu'elle me paraît bien tardive et probablement sans influence positive sur la décision finale...

... J'ai entrepris seul avec 117 foyers une action auprès des autorités et des médias... Les réponses de ces autorités sont à votre disposition si vous le désirez.

...A la réunion du 7 Septembre (1994) MM.ont appuyé le dossier d'implanter l'usine tout près de Bernières et le 9 Septembre, ils ont rallié le conseil municipal. J'avais adressé à chacun des conseillers une lettre et un dossier et je suis heureux de constater qu'ils ont appuyé par leur vote notre proposition.

... Toutefois, si par malheur cette décision (celle du préfet) était négative, il existe une procédure pour faire valoir la bonne cause et c'est dans ce sens qu'il faut prévoir une action sans arrière pensée politique. Comme vous le savez, j'ai toujours défendu les intérêts des habitants de Bernières en disant toujours la vérité et j'ai toujours dénoncé les gaspillages et les utilisations douteuses de l'argent des

contribuables. Comme vous le savez, Bernières n'est pas prêt de sortir de l'ornière tant qu'on aura pas compris dans ce village qu'il faut servir et non se servir et que la gestion ne doit pas se faire sur le dos du contribuable ... Il faut rechercher l'union dans la sérénité, la Foi et l'Espérance ... Bernières ne doit pas devenir la poubelle de la Côte de Nacre."

Y. Chauchard - Bernières

B.O.N., laissant bien sûr la responsabilité de ces propos à son auteur, salue cependant l'intérêt qu'il porte à Bernières. Il est sûr qu'il existe plusieurs façons de défendre une même cause, en ce qui nous concerne, celle de la défense de l'environnement. Souhaitons que la nôtre puisse aboutir favorablement. Soulignons cependant que nos actions ne peuvent être qualifiées de "tardives", une simple lecture de ce bulletin saura le montrer.

" ... En ce qui concerne la station d'épuration, vous avez raison de vous battre à propos de son implantation: il est inconcevable que quiconque puisse accepter une telle infrastructure jouxtant une zone d'habitations, alors que nous avons des espaces disponibles un peu plus éloignés ..."

C. Gardou - Bernières

La manifestation de votre soutien nous montre que B.O.N. va dans le bon sens. Merci de ces encouragements.

CARTES POSTALES ANCIENNES

Bnières Optique Nouvelle va tout prochainement publier une brochure évoquant le Bernières d'avant-guerre, à travers des cartes anciennes: le coeur du village, ses abords, la plage ...

Souvenirs, nostalgie, charme du passé ... Peut-être, mais aussi l'évocation de ce qu'était il n'y pas si longtemps encore l'animation de notre village et que sauront peut-être lui redonner nos futurs élus.

Vous pouvez retenir dès à présent cette brochure auprès de notre secrétariat.
ATTENTION TIRAGE LIMITE !

DEMANDEZ LE PROGRAMME

Animations à Bernières Printemps/ Été 95

23 avril	Randonnée Vélo/pédestre	<i>Comité des fêtes</i>
6, 7 et 8 mai	Rassemblement side-car	<i>Comité des fêtes</i>
3 au 6 juin	Voyage des Allemands d'Einsingen	<i>Comité de jumelage</i>
4 juin	Soirée spectacle	<i>Comité de jumelage et Grain de Café/théâtre</i>
4 juin	Marathon de la liberté	<i>Comité des fêtes</i>
22 et 23 juin	Le grain de Café/théâtre joue "La baby-sitter" à l'espace Puzzle à Caen	<i>Grain de Café/théâtre</i>
Juillet/Août	Festival d'opérettes	<i>Choeur de Chambre</i>
? juillet	Concert classique à l'église	<i>Grain de Café/théâtre</i>
7 juillet	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>
8 au 23 juillet	Exposition	<i>Atelier d'arts plastiques</i>
9 juillet	Kermesse	<i>Club de la Chaudière</i>
13 juillet	Retraite aux flambeau et feu d'artifice	<i>Comité des fêtes</i>
21 juillet	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>
28 juillet	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>
? août	Concert classique à l'église	<i>Grain de Café/théâtre</i>
4 août	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>
4 au 16 août	Exposition à la bibliothèque	<i>Les amis du livre</i>
11 août	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>
15 août	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>
18 août	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>
25 août	Soirée musicale	<i>Comité des fêtes</i>

